

**École Louis-Garnier
Rivière-au-Tonnerre**

**Rapport annuel du conseil d'établissement
Année scolaire 2018-2019**

Loi sur l'instruction publique, article 82

«Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire»

Composition du conseil d'établissement :

L'assemblée générale de l'école a eu lieu le 13 septembre 2018 et les personnes suivantes ont été élues au Conseil d'établissement :

2 représentantes des parents : Madame Monia Tremblay présidente et représentante
comité de parents.
Madame Georgine Roussy (parent)

1 représentantes du personnel : Madame Pauline Cloutier, enseignante

Réunions :

Le conseil d'établissement a tenu cinq réunions régulières, aux dates suivantes :

- 7 novembre 2018
- 5 décembre 2018
- 6 février 2019
- 1 mai 2019
- 5 juin 2019

Les points suivants ont été traités :

Il y a eu la présentation du budget de l'école, du budget du conseil d'établissement, du plan d'action pour la mise en œuvre du projet éducatif.

Il y a eu discussion à propos de l'installation des équipements de la cour d'école, des activités de fin d'étape, des remises de bulletins, des cours d'arts, de la récupération en anglais, du voyage de fin d'année, de la possibilité d'emprunt du matériel sportif une fois les services suspendus à l'école.

Budget :

Le conseil d'établissement disposait d'un budget de 458 \$

Clientèle scolaire :

Au 30 septembre 2018, l'école comptait 3 élèves.

Monia Tremblay, présidente

Nelson Méthot, directeur